Renouvellement CNI (majeur)

- n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré demande)
- photo d'identité de moins de 6 mois conforme et aux normes (nous vous conseillons de ramener la planche entière)
- justificatif de domicile de moins d'un an, si hébergé (parents ou autre) fournir une attestation d'hébergement + CNI hébergeant (au même nom que le justificatif de domicile)
- la carte d'identité actuelle
    - si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée, fournir un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
    - si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée, et que vous ne disposez pas d'un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois, sauf si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé.
- en cas de vol : la déclaration de vol doit être réalisée en gendarmerie ou commissariat
- en cas de perte : la déclaration de perte peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier
- Un justificatif de nationalité française (uniquement si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance).
- Un acte de mariage pour l'utilisation d'un nom d'usage.
- Un timbre fiscal à 25.00€ (uniquement en cas de perte ou de vol)